

Eligibilité des stagiaires

Ainsi, seuls les porteurs de projet fournissant les pièces suivantes seront finançables :

	Quoi	Qui	Observations
CE	Attestation d'éligibilité au financement précisant de l'élaboration d'un PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé) avec de la formation <u>et</u> certifiant qu'aucun autre financement n'est mobilisable	CEPPP	Selon modèle*
	Document PPP signé par le Conseiller réfèrent <u>et</u> le porteur de projet	CEPPP	
Ž	Impression du Compte Personnel de Formation (CPF) indiquant le solde	Porteur de projet	www.moncompteactivite.gouv.fr
	Engagement du créateur/repreneur sur l'absence de financement possible, son statut de non contributeur, sur une sollicitation financière de VIVEA exclusivement sur les formations du PPP	Porteur de projet	Selon modèle*

*Les modèles d'attestation seront transmis aux CEPPP dans les jours à venir

Eligibilité des formations pour le public en démarche d'installation

Le cadre des formations éligibles a aussi été révisé. Pour 2019, **sont éligibles** (à condition que celles-ci figurent dans le PPP) :

- les formations visant des **compétences entrepreneuriales**
- Les **formations** dites **techniques en lien direct avec le projet d'installation**